



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Réf. : CR 2019-01

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 10

Date de convocation du conseil municipal : janvier 2019

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Georges DELEVAL Sylvain COLLIAT, Pascale GUIGONNAT, Pascal PLANTARD, Aurélie CATTEAU, Emilie CLERC-ROGUET.

Absents excusés : Marie-Dominique RYCKEBOER, Véronique HUARD, Alexandre GROBEL.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Catherine FRAISEAU

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2018.

Approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1- Délibération portant sur l'Attribution de Compensation Définitive 2018

Les 12 communes et Annemasse Agglo ont élaboré un pacte financier et fiscal approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire dans sa séance du 20 septembre 2017. Il vise, principalement, à financer le développement local et à instaurer, conformément à la loi, une solidarité spécifique au bénéfice des communes qui accueillent des quartiers prioritaires politique de la ville.

Conformément au pacte financier et fiscal, les attributions de compensation se voient appliquer les déductions calculées au titre des transferts de compétence, du Fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales (FPIC) et enfin au titre des services communs créés.

Ainsi, en 2018, Annemasse Agglo et les communes membres se sont réunies et ont trouvé un accord pour permettre le transfert des zones d'activités économiques. Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été approuvé lors de la réunion de la commission le 4 octobre 2018.

L'Etat a transmis le montant dû par le bloc Communal et Intercommunal au titre du FPIC. Le Conseil communautaire d'Annemasse Agglo, par délibération du 4 juillet 2018, a approuvée à l'unanimité le choix d'opter pour la dérogation n° 2 dite libre. Aux termes de cette délibération Annemasse Agglo paie la part communale et intercommunale du FPIC et défalque des AC communales le montant qui leur incomberait.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Réf. : CR 2019-01

Enfin, au titre des services communs créés et en application de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, le paiement des mutualisations via une modulation des attributions de compensation a été retenu comme une mesure à mettre en œuvre dans le cadre du pacte financier et fiscal.

Ceci exposé,

- Vu l'article 1609 nonies C – V du Code Général des Impôts,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo n° C-2017-0123 du 20 septembre 2017 portant approbation du pacte financière et fiscal de solidarité,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo n° C-2018-0142 du 4 juillet 2018 relative à la répartition dérogatoire du prélèvement au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour l'année 2018,
- Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 04 octobre 2018,
- Vu la délibération du Conseil communautaire d'Annemasse Agglo n° C-2018-0205 du 12 décembre 2018 fixant les attributions de compensation définitive 2018,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le montant des attributions de compensation 2018 en application des déductions liées à la part communale du FPIC 2018, aux coûts des services communs et au transfert des Zones d'Activités Economiques selon le tableau ci-dessous,

Communes	Attributions de compensation 2018	Attributions de compensation d'investissement au titre du transfert des ZAE
Ambilly	- 413 755,06 €	
Annemasse	2 978 846,23 €	- 102 946 €
Bonne	20 575,92 €	- 6 569 €
Cranves-Sales	- 13 156,01 €	- 35 352 €
Etrembières	77 360,30 €	
Gaillard	695 377 ,50 €	- 36 515 €
Juvigny	58 760,09 €	
Lucinges	- 126 653,37 €	
Machilly	- 28 222,45 €	
Saint-Cergues	- 67 336,78 €	- 10 957 €
Vétraz-Monthoux	638 926,67 €	- 2 457 €
Ville-la-Grand	1 989 092,67 €	- 22 564 €
Total	5 809 815,71 €	- 217 360 €



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Réf. : CR 2019-01

4.2- Délibération portant sur la requalification du carrefour RD15 avec la route des Curtines – convention d'autorisation de voirie et d'entretien.

Suite à l'étude générale sur la mobilité et la circulation sur la commune, des zones dangereuses avaient été identifiées notamment route des Curtines dont le quartier est fortement impacté par le flux des pendulaires.

Il est souhaité une amélioration de la situation en détournant le trafic sur la RD 15. Pour cela, et suite aux préconisations du bureau d'étude, il est envisagé d'aménager le carrefour RD15/route des Curtines dans le cadre d'un aménagement total de la route des Curtines.

Un dossier de prise en considération a été déposé le 23 juillet 2018 auprès du conseil départemental dont le périmètre du projet relève de sa compétence.

Suite à l'avis favorable du conseil départemental en date du 18 décembre 2018, il convient de signer une convention pour définir les modalités techniques et administratives.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer la convention de requalification du carrefour RD15/route des Curtines avec le département.

4.3- Délibération portant sur approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle pour le projet d'extension des équipements publics.

Vu la délibération DEL-2018-44 portant sur le projet d'extension des équipements publics.

Vu la délibération DEL-2018-45 portant sur l'accompagnement du CAUE au concours d'architectes.

Considérant l'étude de Monsieur Dominique PERRILLAT de la société Gatecc,, économiste de la construction,

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle est estimé à :

- 3 486 500, 00 euros HT hors option (Génie civil pour chaufferie bois, bibliothèque, et rénovation thermique),
- 3 942 500 euros HT toutes options.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'enveloppe financière prévisionnelle du projet d'extension des équipements publics en intégrant la bibliothèque soit :
- un montant de 3 709 500 euros HT hors option,
- un montant de 3 942 500 euros HT avec les options (173 000 euros HT de rénovation thermique bâtiment existant et 60 000 euros HT génie civil chaufferie Bois).

4.4- Délibération portant sur les dépenses d'investissement

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2019, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au BP 2018, afin de régler les dépenses d'investissement de ce début d'année, selon le tableau suivant :



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Réf. : CR 2019-01

Chapitre		Crédits votés 2018	Anticipation de crédits (25%)
20	Immobilisations Incorporelles (Sauf 204)	104 500 €	26 125 €
21	Immobilisations corporelles	563 500 €	140 875 €
23	Immobilisations en cours	263 564.45 €	65 891.11€
TOTAL		931 564.45 €	232 891.11 €

Le Maire entendu,
Après avoir délibéré
Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2019 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2018 selon le tableau présenté.

4.5- Délibération portant sur attribution de subvention à l'ACCA.

En 2018, l'association de chasse l'ACCA a aménagé un local dédié à la chasse en annexe de la maison du garde barrière afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur concernant les règles d'hygiènes. Une demande de subvention avait été déposée par l'association pour un montant total de 8400 euros. Par délibération du 13 novembre 2018 et au vu des pièces du dossier, le conseil municipal avait attribué une subvention d'un montant de 2 000 euros.

En date du 3 janvier 2019, une nouvelle demande de subvention a été déposée par l'association pour un montant de 4 000 euros afin de faire face aux dépenses de ce nouveau local.

Après examen du dossier,

Le conseil municipal décide à 9 votes pour et 1 vote contre

– **D'OCTROYER** la subvention suivante d'un montant de 2000 euros à l'association l'ACCA.

– **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

4.6- Délibération portant sur attribution de subvention à la MJC des Voirons.

La MJC des Voirons a déposé une demande de subvention pour la saison 2018-2019.

Il est expliqué au dossier que les efforts pour redresser la situation financière de l'association ont été fructueux pour la saison 2016-2017 puisque les comptes sont à l'équilibre. Cette situation est due aux efforts faits pour restreindre les dépenses.

Le nombre d'adhérents est en augmentation par rapport à l'année précédente.

Afin de contribuer au bon fonctionnement des activités et des événements, la demande de subvention est d'un montant de 3 500 euros.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Réf. : CR 2019-01

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention présentée par la MJC des Voirons,
Après examen du dossier et du budget,

Après examen du dossier,
Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'octroyer la subvention suivante :
→ 3500 euros (trois mille cinq cents euros).
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

4.7- Délibération portant Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale de Juvigny

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

1 -D' Approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté dans le tableau ci-annexé

2 – D'Informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF et refusés par la commune conformément au tableau ci-annexé

3 – De Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins

4 – De Préciser, pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation

5 – De Donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

6 – D'Autoriser le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied

7 – De Valider, pour les coupes inscrites et commercialisées en bois façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, que l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif **ventes groupées** conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier

5. URBANISME

5.1. Permis de construire

Néant



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Réf. : CR 2019-01

5.2. Déclaration préalable

DP 074 145 19 H 0001 – Déposée par Monsieur BLANC MANCIN pour la pose d'une véranda au 29, chemin Sous-Cret.

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- **Projet de la Savoie**

Un Copil s'est tenu le 20 décembre 2018. Il a été convenu que plusieurs points techniques seront à éclaircir avec Annemasse-agglo.

Monsieur DEGRÉ, riverain du projet, a demandé à être reçu en mairie pour avoir des compléments d'information. En effet, il craint que sa maison soit dévalorisée et de perdre de l'intimité. Une rencontre sera organisée entre les promoteurs du projet, le Maire et l'intéressé.

- **Réseau de chaleur chaufferie bois**

Si le conseil valide la mise en place d'un réseau de chaleur chaufferie bois, il convient de recruter un cabinet en charge d'élaborer le cahier des charges qui permettra de lancer la consultation pour choisir le délégataire du Service public.

Si la consultation s'avère infructueuse, il sera possible de se tourner vers le Syane qui cherche à développer cette compétence.

La question est posée sur le choix d'une chaufferie bois alors que les particules fines sont néfastes pour la santé. Monsieur le Maire répond que dans le cadre de la politique du développement durable de l'agglo, les énergies renouvelables sont à privilégier, tel que l'énergie biomasse bois ou l'énergie solaire. Il précise que les chaufferies collectives actuelles sont performantes et rejettent très peu de particules contrairement aux chaufferies bois individuelles. Dans ce projet, la valeur ajoutée est le réseau qui peut permettre de s'adapter à d'autres modes d'énergie.

Il existe également le biogaz mais son développement reste confidentiel dans les années à venir.

Dans le cadre de la chaufferie bois, il sera précisé au cahier des charges que la fourniture du bois devra être de provenance locale.

Un éclairage concernant le fonctionnement de la délégation du Service Public sera apporté aux conseillers.

Le conseil municipal décide de poursuivre le projet avec neuf voix pour et une voix contre.

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **Le grand débat national**

Un cahier de doléances a été mis à disposition à la mairie ainsi que la création d'une adresse mail dédiée.

- **Installation d'une base de vie**

Une lettre d'un administré informe la commune qu'une pétition a été mise en ligne contre l'installation d'un nouveau camp.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Réf. : CR 2019-01

Comme décidé lors du précédent conseil municipal, il est confirmé la tenue d'une réunion publique pour donner à la population toutes les informations utiles concernant cette installation en mobilisant l'Etat à travers la préfecture qui est responsable et compétent sur ce dossier et qui rétablira le projet dans sa réalité.

- Conseil Municipal des Enfants.

Le projet de la Savoie a été présenté aux enfants.

Lors d'une prochaine commission, ils travailleront sur le projet des Pommiers de Juvigny. Ils seront en charge d'écrire des courriers aux propriétaires pour proposer de planter des Pommiers dans leur propriété.

Suite à l'invitation du conseil municipal des jeunes de Ville-la-Grand, il a été décidé que les plus âgés participeront à la journée d'échange des CME, les plus petits iront à la journée de l'environnement organisée par Saint-Cergues, Machilly et Juvigny.

- Présentation des projets aux conseillers départementaux.

Les différents projets à venir dans la commune ont été présentés à Madame TEPPE-ROGUET et Monsieur BOCCARD.

- Communication

Dans le cadre de l'accueil des nouveaux habitants des projets de la Savoie, il faudra réfléchir à la manière de répondre à leurs sollicitations éventuelles et notamment au niveau du secrétariat de mairie.

8. QUESTIONS DIVERSES

- L'édition 2019 de La fête transfrontalière aura lieu le 19 mai.
- Le repas des aînés aura lieu le 13 avril

-Prochain conseil municipal : 12 février 2019

- Fin du conseil : 22h30

Le secrétaire,

Catherine FRAISEAU



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Réf. : CR 2019-01

Signatures

Denis MAIRE

Guilhem BEDOIAN

Raphaël SPINELLI

Sylvain COLLIAT

Pascal PLANTARD

Georges DELEVAL

Pascale GUIGONNAT

Emilie CLERC-ROGUET

Aurélië CATTEAU